

# Liste de contrôle pour le contrat de services en nuage (services cloud)

Version du 18 février 2020

## Annexes au contrat et éventuelle convention séparée

Le concept de contrat-cadre exige au moins la signature des annexes suivantes, qui doivent être déclarées parties intégrantes du contrat. En cas de contradictions entre les documents contractuels, le contrat-cadre s'applique en priorité, puis les annexes selon l'ordre suivant:

<b>annexe 1</b>	contrat de sous-traitance du traitement des données
<b>annexe 2</b>	exigences minimales pour la sécurité informatique des cabinets médicaux
<b>annexe 3</b>	contrat de prestations et descriptif concret des services cloud
<b>annexe 4</b>	conditions de licence du Prestataire et des tiers
<b>éventuellement</b>	convention séparée concernant l'installation, la migration des données et la configuration initiale

# 1 Étendue des fonctionnalités des services cloud

Toutes les spécifications techniques et autres des services cloud doivent être définies dans le contrat de prestations conclu avec le Prestataire, conformément aux besoins concrets du cabinet médical concerné. Les points suivants sont particulièrement importants:

- étendue des fonctionnalités et paramètres de performance des services cloud
- éventuelles restrictions d'utilisation (espace de stockage, nombre d'utilisateurs, etc.)
- exigences relatives à la structure informatique du Client
- logiciels tiers et licences supplémentaires nécessaires
- définition du point de transfert des prestations
- documentation utilisateur complète pour les services cloud
- compatibilité avec les composants logiciels et matériels existants
- garantie des sauvegardes et des fonctions de restauration

# 2 Services de maintenance et d'entretien

Les services de maintenance et d'entretien des services cloud sont définis avec le Prestataire dans le contrat de prestations en fonction des besoins spécifiques du cabinet médical concerné. Les points suivants sont particulièrement importants:

- services de maintenance et d'entretien inclus ou optionnels
- Service Level Agreement (horaires d'assistance à la clientèle, délais de réponse et autres indicateurs clés de performance ICP)
- délai nécessaire au Prestataire pour procéder à la restauration à partir du point de récupération (RTO)
- inclusion des développements prévisibles de la branche dans le calendrier de lancement
- fonction de restauration et possibilités d'accès aux données sauvegardées

# 3 Confidentialité et protection des données

Les exigences en matière de confidentialité et de protection des données doivent elles aussi être définies conformément aux spécificités de la pratique. Les points suivants sont particulièrement importants:

- traitements des données auxquels le Prestataire est autorisé à procéder
- prestataires tiers et auxiliaires autorisés
- emplacements des centres de calcul et sites de traitement des données (en Suisse, dans l'UE ou l'EEE)
- concept de sécurité conforme aux standards actuels de la technologie (y c. authentification, autorisations, etc.)
- mise en œuvre des exigences en la matière par le biais de l'organisation interne et de la conclusion de contrats avec des tiers
- cryptage des données et de la communication (interne et externe)
- catalogue de mesures pour les analyses d'impact relatives à la protection des données

# 4 Prix et conditions

Les prix et autres conditions financières sont largement déterminés par les prestations convenues. Les points suivants sont particulièrement importants:

- définition des paramètres et du tarif (par ex. coûts mensuels par utilisateur ou copie du logiciel)
- coûts additionnels pour les services de maintenance et d'entretien optionnels
- coûts additionnels pour les mises à jour et les mises à niveau optionnelles